AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1794
FR0000031122-FS0851

2 août 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2016, la société JP Morgan Chase & Co. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 29 juillet 2016, par l'intermédiaire de ses filiales JP Morgan Securities plc[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) et JP Morgan Clearing Corp.[1] (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis), le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 14 684 421 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et 3,93% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	14 658 381	4,88	14 658 381	3,92
JP Morgan Clearing Corp.	26 040	0,01	26 040	0,01
Total JP Morgan Chase & Co.	**14 684 421**	**4,89**	**14 684 421**	**3,93**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 785 299 *physical-settled call option* arrivant à échéance le 16 décembre 2016 et portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) et la société JP Morgan Clearing Corp. a précisé détenir 26 040 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM.

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 12 458 456 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) sous la forme de 20 contrats d'*equity swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 31 mars 2017 et le 31 août 2017, portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 373 737 570 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1 au 28 juillet 2016.